



Taille des haies



Pour la sécurité de tous, il est demandé aux propriétaires des haies vives bordant routes ou chemins du village d'effectuer une taille. Cela permet une entente conviviale entre voisins et surtout d'assurer une bonne visibilité pour la circulation dans les intersections et les virages.

Pour tous les lotissements, merci à chacun de bien tailler les haies jusqu'au sol et de ramasser les tailles pour éviter le verdissement des chemins piétonniers et les chutes d'enfants en vélo

Distributeur de pizzas



La société "Just Queen" a déposé le bilan et est en liquidation judiciaire. Une vente de matériel est prévue fin septembre ou début octobre.

Dès que les acquéreurs seront connus, le distributeur sera enlevé. La commune est à la recherche d'une autre société pour réinstaller un distributeur de pizzas.

Cérémonie du 11 novembre



La cérémonie du 11 novembre 2025 aura lieu à 11 heures au monument aux morts et sera suivie d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.

Page 1

- Taille des haies
- Distributeur de pizzas
- Cérémonie du 11 novembre
- Recensement

Page 2

- 15ème rencontre jazz manouche
- Troc aux plantes
- Comité des fêtes
- Livre sur l'histoire du village

Page 3

- Recrutement API
- Banque alimentaire
- Contrôle sanitaire des eaux
- Naissance sur la commune

Page 4

- Arrêté du Maire



Mairie de Servaville-Salmonville

Tél. 02.35.23.40.31

@ mairie@servaville-salmonville.fr

www.servaville-salmonville.fr

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE



Recensement militaire 4^{ème} période 2025. Les jeunes gens (filles et garçons) nés en octobre, novembre, décembre 2009 doivent se faire recenser dans les

trois mois qui suivent leur seizième anniversaire, à la Mairie de leur domicile aux jours et heures de permanences.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française) ainsi qu'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois.



L'association Socioculturelle et Sportive
de Servaville-Salmonville
organise un

TROC AUX PLANTES



Dimanche 2 novembre 2025

De 10h00 à 16h00

Dans le préfabriqué
situé derrière la salle polyvalente de
SERVAVILLE-SALMONVILLE

Venez nombreux, pour échanger gratuitement
vos plantes, boutures, bulbes, plantes d'intérieur,
graines, arbustes ... et votre expérience
dans une ambiance conviviale

15^{ème} RENCONTRE JAZZ MANOUCHE

Samedi 15 novembre 2025 à 19 h 30

Salle polyvalente de Servaville-Salmonville

Deux formations animeront cette soirée :

« GUITARIO »

Apôtres d'une musique particulièrement métissée et épicée, les trois frères VASSEUR : Sébastien, Clément et Jean-Etienne, se distinguent par la polyvalence des styles qu'ils abordent à 3 guitares mélangeant un répertoire de reprise et de composition. Ils peuvent ainsi partager leur goût pour le rock, la musique latino, le jazz manouche et leurs airs plus contemporains.

« TARRAGA / MEULIEN Quartet »

Adrien TARRAGA et Benoît MEULIEN sont deux brillants représentants de la guitare jazz à la Django Reinhardt. Plus sensibles à la poésie du style manouche qu'à ses effets de mode, c'est dans un vocabulaire proche de celui du "taulier" que ces deux émules de Django s'expriment et vous proposent un répertoire qui met les belles phrases de guitare et l'élégance à l'honneur. Leurs échanges seront accompagnés par Lucas BAUDON à la contrebasse et Philippe GUIRAUD à la guitare rythmique pour une soirée toute à cordes.

Dans une ambiance cabaret avec une tartine offerte, il y aura bien l'esprit de partage et d'amitié.

Entrée 15 € (adhérent ASCSS : 12 €) –

Réservation obligatoire : 06 76 87 24 92

ou: ascsservaville@gmail.com

Communiqué du comité des fêtes

Après de nombreuses années de dévouement et d'engagement envers la commune, une page se tourne pour le Comité des Fêtes de Servaville et pour ses membres.

Nous souhaitons remettre notre belle Association, essentielle à notre commune, entre les mains d'autres personnes qui sauront par leur énergie nouvelle lui insuffler une nouvelle dynamique.

Notre Assemblée Générale aura lieu le:

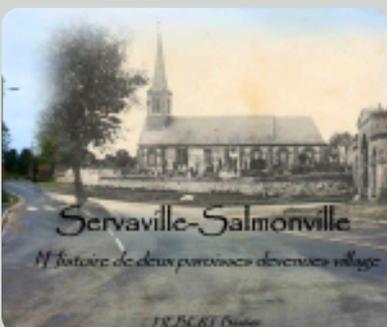
Vendredi 10 octobre à 19 h

dans la salle polyvalente de Servaville-Salmonville.

A l'issue de notre concertation, un verre de l'amitié vous sera proposé.

Nous espérons l'engagement de nouvelles personnes pour constituer une nouvelle équipe.

Amicalement, Denis et son équipe



Chers habitants, la vente pour le livre « **Servaville-Salmonville, l'Histoire de deux paroisses devenues village** » se déroulera du samedi 11 octobre au dimanche 12 octobre au préfabriqué

de 10h à 12h pour le matin et de 14h à 17h pour l'après-midi.

J'annonce aussi pour ceux qui n'ont pas réservé mais qui voudraient en acheter qu'il reste 10 exemplaires. Vous pouvez donc venir et tenter d'en avoir un (à voir si ces 10 livres n'ont pas été vendus lorsque vous arriverez).

Je rappelle enfin que le paiement se fait en liquide.



ICI ON RECRUTE

**NOUS SOMMES À LA RECHERCHE DE NOTRE
FUTUR APICIER(ÈRE)**

**ZONE SERVAVILLE-SALMONVILLE
ET BOSC-GUERARD-SAINT-ADRIEN**

**POSTE CDI À TEMPS PLEIN- 35H
LUNDI AU SAMEDI**

**N'ATTENDEZ PLUS ET ENVOYEZ NOUS VOTRE CANDIDATURE À
L'ADRESSE SUIVANTE : LES_SUPER_RECRUTEMENT@API-MASUPERETTE.FR**

**MERCI DE PRÉCISER LE POSTE ET LE LIEU LORS DE L'ENVOIE DE
VOTRE CANDIDATURE**



BANQUE ALIMENTAIRE

La commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE adhère à l'association Entr'aide qui dépend de la Banque Alimentaire de Blainville Crevon.

La distribution de panier aura lieu le jeudi de 15h30 à 16h30.

Les personnes dans le besoin doivent venir en mairie avec :

- Déclaration impôts sur le revenu (être non imposable),
- Justificatif de domicile.

Le dossier sera étudié par le CCAS et transmis à l'association pour bénéficier de cette aide.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE SYN. CREVON SECTEUR LA FARIBOLE

Prélèvement	00302797	Prélevé le : jeudi 04 septembre 2025 à 14h30
Unité de gestion	SYN. CREVON SECTEUR LA FARIBOLE (UGE 0143)	par : GÉRALDINE BLONDEL
Installation	LA FARIBOLE (UDI 000418)	Type visite : D2
Point de surveillance	Point communal (S 0000001354)	Type d'eau : T
Commune	SERVAVILLE-SALMONVILLE	Motif :
Localisation exacte	EVIER CANTINE - SALLE POLYVALENTE	

Analyse laboratoire

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

Type de l'analyse : 76D12

Code SISE de l'analyse : 00302857

Référence laboratoire : E.2025.16301-1

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Cuivre	0,0951 mg/L	2,00	1,00
Nickel	<2,0 µg/L	20,00	
Plomb	1,6 µg/L	10,00	

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00302797)

Eau d'alimentation conforme, le jour du prélèvement, aux exigences de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés. Nota Bene : Les teneurs ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.



Le 1er septembre 2025 à 19h15, un heureux événement est venu illuminer la commune : la naissance du petit Raphaël. Ce moment de joie revêt un caractère tout particulier, puisqu'il s'agit d'un accouchement à domicile, une première dans le village depuis 19 ans. Le conseil municipal adresse ses plus sincères félicitations aux parents et leur souhaite beaucoup de bonheur dans cette nouvelle aventure familiale.

ARRETE N°07/2025

PORTANT INTERDICTION DE DÉMARCHAGE À DOMICILE SUR LA COMMUNE

Le Maire de SERVAVILLE-SALMONVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses article L. 2211-1, L.2212-2 et L.2212-5,

Vu le Code de la consommation et notamment les articles L.121-1 à L.121-7, L.121-21 à L.121-9 et L.122-29 à L.122-15,

Vu le Code Pénal, notamment son article R.610-5,

Considérant que l'activité du démarchage à domicile s'intensifie sur le territoire de la commune,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour protéger les citoyens et surtout les plus vulnérables d'entre eux, contre des pratiques commerciales déloyales ou agressives telle que définies au code de la Consommation,

Considérant qu'il appartient au maire de réglementer cette pratique sur la commune au vu du nombre d'appels croissants reçus en mairie concernant des faits de démarchage commercial auprès des administrés,

Considérant dès lors qu'il y a lieu de réglementer cette pratique dans l'intérêt général, afin de prévenir toute atteinte à la tranquillité et l'ordre public,

Arrête

Article 1er : Afin de préserver la tranquillité des habitants et de maintenir l'ordre public, le démarchage à domicile est interdit sur le territoire de la commune à compter de la publication de cet arrêté, sauf autorisation expresse de la commune.

Article 2 : Les habitants qui estimerait être victimes de pratiques déloyales ou agressives ou encore d'usurpation d'identité sont invités à prendre contact avec les services municipaux ou la Gendarmerie.

Article 3 : Les quêtes à domicile sont interdites, sauf autorisation expresse de la mairie.

La vente de calendriers au domicile des particuliers par certains organismes publics n'est pas assimilée à une quête (les ventes de calendriers des postiers, et des sapeurs-pompiers).

Article 4 : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté se verront dresser un procès-verbal de ces infractions suivant la tarification en vigueur au moment de leur constatation.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 6 : Monsieur le Maire de SERVAVILLE-SALMONVILLE et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jacques sur Darnetal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Ampliation sera adressée :

- à la Préfecture de Seine Maritime
- au Commandant de la Communauté de brigade de gendarmerie de SAINT-JACQUES-SUR-DARNÉTAL

Fait à SERVAVILLE-SALMONVILLE, le 03 juillet 2025

Le Maire
Jean-Paul DUPRESSOIR